

DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-10

OBJET : Révision du tableau des emplois relevant du droit privé

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents lors de la délibération :
 Nombre de membres ayant donné procuration :
 Date de convocation : **18/05/2021**
 Date d'affichage : **18/05/2021**
 Votes contre :
 Votes pour :
 Abstentions :

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Joël LABURTHE

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHE, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Laurent PRENERON.

Membres absents et excusés : Bernard SOURBETS.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la délibération BS-2019-05 du 14/10/2019 par laquelle il a été arrêté le tableau général des emplois permanents du Syndicat tous statuts confondus, et la délibération BS-2021-05 du 21/04/2021 par laquelle a été entériné la création d'un poste en charge de l'ensemble du service technique.

Ainsi, Monsieur le Président propose le tableau suivant afin de fixer pour chaque emploi les effectifs permanents sous statut privé, ainsi que les conditions qui leurs sont assorties :

Service d'affectation <i>Emploi</i>	Effectif permanents maximum *	Type de contrat et quotité maximale de travail	Salaires annuel brut maximal en contrat de droit privé
Général <i>Directeur Technique</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	50 000 €
Général <i>Secrétaire</i>	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Général <i>Animateur PAT</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	29 000 €
Général <i>Agent d'entretien</i>	0.12	CDI droit privé 4 heures/semaine	SMIC horaire + 13ème mois
Exploitation <i>Responsable Technique</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Exploitation <i>Technicien assainissement</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation <i>Fontainier</i>	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €

Travaux <i>Responsable Technique</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Travaux <i>Fontainier</i>	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation et Travaux <i>Électromécanicien</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €

* *En équivalent temps plein (ETP), hors personnel de renfort ou chargé de mission pour lesquels une délibération spécifique sera nécessaire*

Monsieur le Président indique que les plafonds de rémunération proposés pour chaque poste ont été fixés en fonction des niveaux d'expertise, de responsabilité, et d'autonomie attendus, des sujétions et conditions d'exercice des missions, et avec le souci de respecter l'équité vis-à-vis des personnels déjà en place. En outre, Monsieur le Président précise que les rémunérations des salariés recrutés dans le cadre et les limites de la présente délibération seront négociées et fixées selon les profils des candidats retenus pour chaque poste à pourvoir, et plus particulièrement leurs niveaux de formation, leurs parcours professionnels, et leurs manières de servir (assiduité, implication, ponctualité...).

Monsieur le Président précise par ailleurs que les emplois ainsi créés pourront être proposés aux agents du Syndicat actuellement fonctionnaires territoriaux.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des contrats de travail.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,
Philippe SAUQUES

